

DELIBERATION N°2026-04-33

Budget assainissement – affectation des résultats de la section de fonctionnement de l'exercice 2025

L'an deux mille vingt-six, le 13 avril 2026 à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 24 mars 2026, s'est réuni, salle du Conseil de la Mairie de Maule, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier LEPRETRE, Maire.

La liste des délibérations a été affichée en mairie et publiée sur le site de la mairie.

PRESENTS : Olivier LEPRETRE, Sidonie JOUBLIN-KARM, Denis COURTOT, Sylvie BIGAY, Samuel COLLIN, Amina DEMBRI, Nicolas BOURGET, Caroline QUINET, Benjamin GOHET, Aude GUERITEAU, Philippe CHOLET, Emma PAYOM, Miary RAMENASON, Elise GUERET MAGNE, Thomas LECOT, Emile FIALIP, Alexandre MORIN, Sandrine BODIN-LEBOUCHER, Gahis DELAUNAY, Hélène CHARLET, Thomas DAVERDIN, Claire BENAZECH, Fabien LORGET, Virginie PRET, Virgine BONIN.

REPRESENTÉS :

Faustine URBAIN par Sidonie KARM
Mélanie RAULT par Sylvie BIGAY
Vincent LAVISSE par Virginie PRET

ABSENT : Aline READ

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice :	29	
Représentés :	3	Formant la majorité des membres en exercice.
Absents :	1	Madame Emma PAYOM est désignée secrétaire de séance
Votants :	28	
Présents :	25	

VU la loi N°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

VU la loi d'orientation N°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

APRES avoir adopté le Compte Financier Unique 2025 du budget assainissement ;

STATUANT sur l'affectation des résultats de la section d'exploitation du budget assainissement 2025 ;

ENTENDU l'exposé de Olivier LEPRETRE, le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à la majorité avec 3 abstentions ;

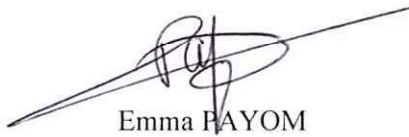
1°) **PREND ACTE** des résultats du budget assainissement 2025 suivants :

a/ Excédent global d'exploitation 2025 :	60 043,50 €
b/ Excédent global d'investissement 2025 :	246 499,11 €

- c/ Solde négatif des restes à réaliser 2025 (recettes – dépenses) :
- d/ Affectation minimum à l'investissement (part obligatoire) :
- e/ Affectation complémentaire à l'investissement (part facultative) :

2°) **DECIDE** de procéder à l'affectation suivante des résultats de la section d'exploitation du budget assainissement 2025 :

- affectation à l'investissement (recette d'investissement article 1068) (d+e) : 50 000,00 €
- report en fonctionnement (recette de fonctionnement chapitre 002) (a-(d+e)) : 10 043,50 €



Emma PAYOM

La secrétaire de séance



Olivier LEPRETRE

Le Maire